



Que faire et comment réagir ???!!!

Par **matthmatth**, le **07/04/2008** à **13:26**

Bonjour,

Voilà ma situation, employé en CDI depuis septembre 2004 au sein d'une petite TPE, je découvre récemment que ma société est en difficulté financière et que beaucoup d'huissiers passent dans nos locaux notamment pour des retards de paiements à l'URSSAF.

Ma société est rachetée ou fusionne avec une autre société, société familiale puisqu'il s'agit du père de mon patron. Cette fusion ou rachat est encore confus pour moi car on ne me dit pas clairement les choses malgré mon insistance.

Après deux rejets de chèque de salaire au mois de janvier de ma société, je suis payé par l'autre société depuis le mois de février mais je continue à recevoir des fiches de paye de ma première société. Du coup je suis complètement perdu à savoir si je suis vraiment déclaré et où car pour l'instant je n'ai toujours pas signé de contrat avec l'autre société (ce que je pensais qu'il allait ce passer).

...et le pompon sur le gâteau ma mutuelle entreprise m'avertit de la suspension de leurs services (malgré mes cotisations figurant sur mes fiches de salaires et de l'imputation de celle-ci sur mon salaire).

Que faire ? merci par avance pour votre aide